



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL

– LES ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2020 –

RENFORCER L'ACTION POUR LE POUVOIR D'ACHAT, L'ACTIVITÉ, L'EMPLOI, LA CONCERTATION ET LA TRANSPARENCE



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

**LES CHOIX POUR LES RÉUNIONNAIS
QUELLES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020 ?**

FOCUS SUR LA CONTINUITÉ TERRITORIALE

**FOCUS SUR DES MESURES PHARES
POUR PLUS D'ÉQUITÉ, D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE RÉUSSITE**

FOCUS SUR LES PROGRAMMES EUROPÉENS

PRÉAMBULE

La présentation et le débat relatifs aux Orientations Budgétaires (OB), qui précèdent le vote du budget constituent un rendez-vous important pour la collectivité et concernent l'ensemble des Réunionnais.

- **Les OB fixent le cap à tenir** dans le cadre des compétences régionales et des priorités.
- **Les OB répondent à un contexte local et aux attentes des Réunionnais** : acteurs économiques, jeunes en formation, sportifs, acteurs de la culture, lycéens, agriculteurs, familles...
- **Les OB posent des choix réunionnais** pour l'aménagement, les déplacements, les transports, le développement durable, l'égalité des chances, l'éducation et la formation ...
- **Les OB s'inscrivent dans le cadre des capacités financières de la collectivité** et des moyens à sa disposition.

En 2018, le Président du Conseil régional, Didier Robert, a fait le choix de présenter et de mettre au débat public de nouvelles orientations qui prennent en compte les préoccupations portées par les Réunionnais à travers les différents mouvements des «gilets jaunes» (nov.-déc 2018).

Dans sa «Déclaration du 30 novembre» il s'engage en effet sur différentes mesures pour plus de justice sociale :

Améliorer le pouvoir d'achat des familles, renforcer les leviers pour l'activité et l'emploi, créer des espaces de démocratie participative et de consultation comptent parmi les choix affirmés pour 2019 qui seront poursuivis en 2020.

Pour la 1^{ère} fois – Un avis du CCC :

Les Orientations Budgétaires 2020 ont été présentées et soumises pour la première fois pour avis et propositions au Conseil Consultatif Citoyen (CCC) installé le 18 juin dernier. Un premier avis a ainsi été officiellement remis au Président du Conseil Régional le 30 octobre à l'Hôtel de Région.

Ces Orientations Budgétaires 2020 s'inscrivent dans un contexte très particulier marqué par:

- **Les nouvelles contraintes imposées par l'Etat**
- **Le désengagement et les manquements de l'Etat sur le plan budgétaire.**

Mais la collectivité poursuit sa politique en faveur du développement du territoire et de la réussite et l'épanouissement des Réunionnais.

INFORMATION SUR LE CHANGEMENT DE DATE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE :

Initialement prévue le 31 octobre 2019, la date de l'Assemblée a été reprogrammée au 28 novembre 2019

UNE DECISION DE REPORT MOTIVÉE PAR :

→ L'absence de réponse de l'État concernant plusieurs sujets qui impactent fortement l'équilibre budgétaire et la trésorerie de la collectivité :

- La convention financière du PACTE

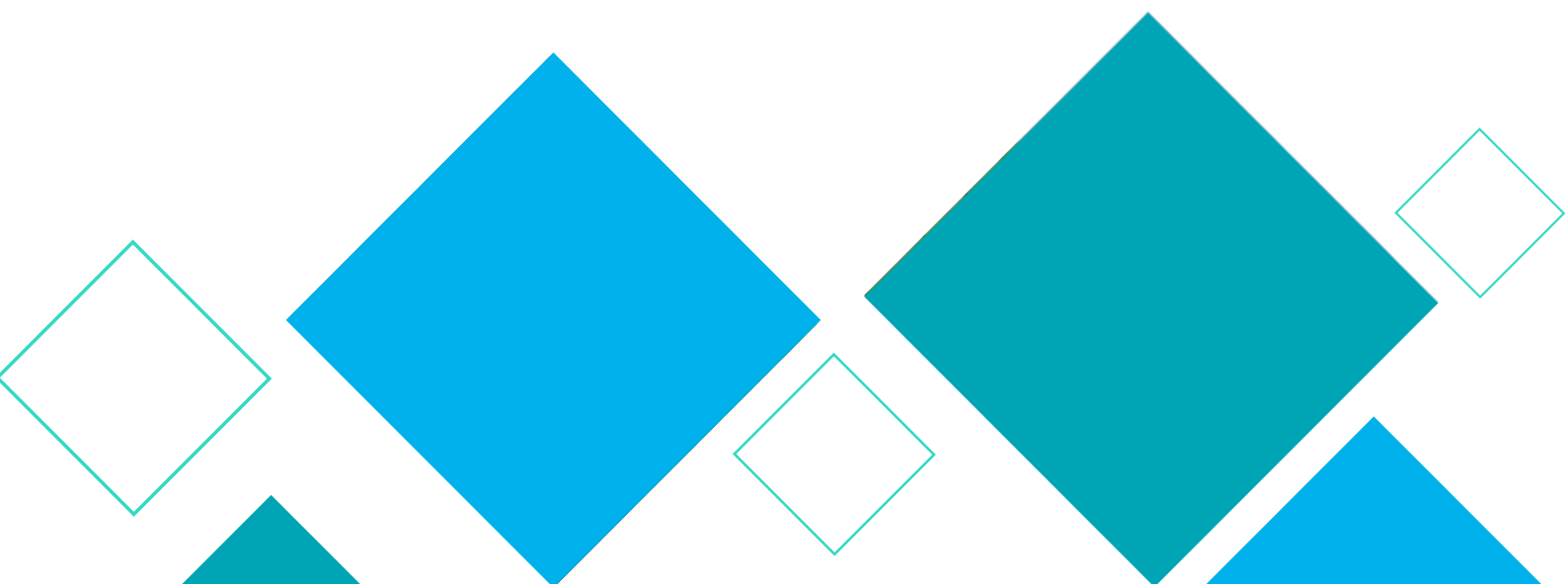
- Le remboursement du FSE 2007-2013 (30 M€) et 2014-2020 (10 M€), soit 40 millions €

- La compensation du transfert de l'apprentissage (218 M€ prévu dans le PLF alors que le cabinet KLOPFER a estimé ce droit entre 310 et 350 M€).

→ La signature du protocole NRL le 18 octobre 2019 qui prévoit, un délai pour acter une solution budgétaire et les modalités de mise en œuvre de l'achèvement du chantier, 2,7 km restant en digue, en tenant compte de la difficulté d'approvisionnement en matériaux. Mission sous l'égide du Secrétariat d'Etat aux Transports pour la reprise et l'achèvement des travaux du marché MT5.2

RAPPEL DE LA LOI & DES OBLIGATIONS Le budget de la collectivité doit être adopté avant le 15 AVRIL de l'exercice auquel il s'applique Loi du 29 dec 2012 du CGCT - Code Général des Collectivités Territoriales.

A SAVOIR: le report de l'Assemblée de quelques semaines n'impacte pas la mise en œuvre des actions ni la gestion des dispositifs en direction des Réunionnais (bourses, aides...).





LE **CONTEXTE**
PARTICULIER
À PRENDRE
EN COMPTE
POUR 2020



LE CONTEXTE PARTICULIER À PRENDRE EN COMPTE POUR 2020

Les collectivités, sur le plan national et local subissent toutes, de plein fouet une volonté de recentralisation de l'État, des réformes cinglantes, de nouvelles contraintes et un désengagement sur des compétences transférées sans les compensations adaptées. Une situation sans précédent dénoncée par les régions de France et l'association des maires de France car elle entache le budget et la marge d'action des collectivités locales et impacte les territoires. C'est donc dans ce contexte que la collectivité doit inscrire sa stratégie financière pour permettre d'une part de maintenir des équilibres budgétaires et d'autre part de poursuivre le soutien et l'accompagnement des Réunionnais. Aussi, les dépenses publiques pour 2020, à l'issue de l'examen de OB prendront en compte le projet de mandature, les engagements pris le 30 novembre 2018 auprès des Réunionnais et les dernières évolutions législatives et de contexte.

I - DE FORTES TENSIONS BUDGÉTAIRES

8 désengagements de l'État préjudiciables à La Réunion et aux Réunionnais :

1/ Une baisse cumulée des dotations de l'État :

→ entre 2014 à 2017 la dotation de l'État a baissé de 50%

→ aujourd'hui cette DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ne représente que 13,5 % à 15 % du total des recettes régionales.

2/ Une baisse des dotations d'investissement pour La Réunion

→ La Réunion fait partie des départements français qui se sont vu verser le moins de dotations d'investissement en 2018 (inférieures à 20 €/hab) d'après la DGCL.

Ces dotations ne reposent pas sur une analyse dynamique des territoires ni de leurs besoins (exemple de la réforme de l'apprentissage, fonds transitoire de développement économique supprimé dans le PLF (Projet de loi de finances) 2018).

3/ Le non remboursement par l'État du solde FSE à hauteur de 40 M€ :

→ Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de formation, la collectivité a dû supporter l'intégralité du préfinancement du solde PO FSE 2007-2013 dont 29,5 M€ restent en attente de remboursement et 10,66 M€ restent encore à percevoir du PO 2014-2020.

Ces sommes cumulées impactent lourdement la trésorerie de la collectivité.

4/ Le préfinancement et la rigidité de la convention financière du PACTE pour la formation

→ Dans les termes de la convention actuelle l'État impose à la Région de préfinancer les actions (échelonnement sur 4 ans au mieux et dont les effets seront cumulés).

→ Un préfinancement estimé à **plus de 25 M€** en 2020.

À NOTER : La Chambre Régionale des Comptes a d'ailleurs souligné dans son rapport d'observations définitives sur la gestion de la Région Réunion pour les exercices 2015 et suivants : « Le PACTE [...] va peser sur les finances de la Région pour un montant de 54 M€ dont les 2/3 sont à sa charge en 2018 », soit 36 M€.

LA RÉGION REJETTE LE PACTE DANS CES CONDITIONS

La collectivité a décidé, dans le souci de préserver une bonne gestion des fonds régionaux et au regard de ce contexte budgétaire déjà contraint de ne plus s'inscrire dans la mise en œuvre du PACTE au titre de la tranche 2020 du contrat (courrier adressé au Préfet le 07 octobre 2019).





LE CONTEXTE PARTICULIER À PRENDRE EN COMPTE POUR 2020

5/ Le désengagement de l'État sur la continuité territoriale préjudiciable aux Réunionnais

→ La Région pallie le retrait de l'État sur une compétence pourtant propre afin de ne pas pénaliser les Réunionnais.

→ Le droit de circuler librement sur le territoire français et européen doit être une priorité

→ La proposition d'un nouveau conventionnement a été soumise à l'État pour renouer un partenariat et permettre de répartir les dépenses liées à la continuité territoriale.

→ L'État s'était engagé à financer 200 000 bons de continuité territoriale pour les populations ultra-marines (rappelé dans le courrier du 16 octobre).

→ Ce dispositif représente un budget de 50 M€/an.

6/ Une nouvelle charge en 2020

→ Avec le transfert de la compétence d'information sur les métiers et les formations au service de l'orientation des publics scolaires, apprentis et étudiants.

7/ La suppression de la taxe sur les permis de conduire prévue par le PLF 2020

Représente une perte de recettes de près de 1,6 M€ pour la collectivité.

8/ La perte de la compétence apprentissage :

→ soit une perte de recettes estimée entre 20 et 30 M€.

Les sommes cumulées impactent lourdement la trésorerie de la collectivité et la marge d'action possible pour les Réunionnais

CONTINUITÉ TERRITORIALE : LA RÉGION DÉNONCE UNE DISCRIMINATION

→ une immense disparité en matière de continuité territoriale à la fois au sein des RUP mais aussi au sein des régions françaises éloignées de la métropole.

→ L'État verse une dotation financière à la Corse de 153,8 M€ (2018) et à Saint-Pierre et Miquelon de 28,2 M€ (2018) chaque année, La Réunion pourtant située à 10 000 km de Paris, en est totalement dépourvue de dotation.

Par courrier en date du 6 mars 2018, la collectivité a demandé au Premier Ministre le report de l'application de la loi du 5 septembre 2018 dans son volet apprentissage au 1er janvier 2022 en raison de la structuration insuffisante des filières professionnelles chargées de prendre le relais au niveau local.





LE CONTEXTE PARTICULIER À PRENDRE EN COMPTE POUR 2020

II- LES EFFORTS DE LA COLLECTIVITÉ

A - LES EFFORTS DE LA COLLECTIVITÉ POUR LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE LA COLLECTIVITÉ

La Région s'inscrit dans le respect du **Contrat de confiance 2018-2020** signé avec le premier Ministre le 29 juin 2018.

OBJECTIF :

→ limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,25 % par an

B - LES EFFORTS DE LA COLLECTIVITÉ POUR RÉPONDRE À UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DIFFICILE

Le gel de la taxe sur les carburants (Taxe Spéciale sur la Consommation du Carburant -TSCC) sur 3 ans :

→ représente **46 M€** en 2020 (cumul de 77,5 M€ sur 2019-2020) de recette en moins sur le budget régional

Cette baisse de la TSCC représente 180 M€ de pouvoir d'achat redistribués aux Réunionnais sur trois ans.

Pour mémoire la collectivité a voté en décembre 2018 l'abandon de la hausse de la TSCC au titre de la transition énergétique prévue en séance plénière de décembre 2017 ainsi que la baisse effective des taux pour les ramener aux bases de janvier 2017 (soit une baisse de 6, 33 cts par litre pour le gazole et de 3, 22 cts par litre pour l'essence).

Des mesures spécifiques nouvelles pour le pouvoir d'achat votées, au-delà des politiques publiques menées pour le pouvoir d'achat et l'emploi

Au titre des deux mandatures, la Région a consacré plus d'un milliard d'euros en faveur du pouvoir d'achat des Réunionnais : lutte contre la vie chère, POP, continuité territoriale, bourses aux étudiants, lutte contre la fracture numérique, accès au logement, emplois aidés etc...

La collectivité n'a naturellement pas attendu la crise des gilets jaunes pour agir en faveur du pouvoir d'achat des Réunionnais. Le choix posé étant de ni opposer ni sacrifier le pouvoir d'achat des Réunionnais en faveur d'une seule politique d'investissements et de grands chantiers.

C - LES EFFORTS DE LA COLLECTIVITÉ POUR LA COMMANDE PUBLIQUE ET L'EMPLOI

La capacité de la collectivité à investir pour La Réunion, pour l'emploi des Réunionnais

→ la **2ème région française en 2019, qui investit le plus** par habitant avec des dépenses d'investissement de 450 €/hab contre environ 51 €/hab en moyenne nationale. (source : budgets primitifs 2019 des régions - DGCL).

→ 1/3 de la commande publique de La Réunion est lié à l'action / aux projets soutenu par la région - **L'intervention régionale représente 32% de la commande publique locale** pour la période 2010-2018,

→ **3 Md€ d'aides régionales ayant un impact direct et indirect sur le BTP.**

CHIFFRES CLÉS

→ près de **5 Md€**
réalisés pour la section d'investissement
au compte administratif 2010-2018

→ **3 Md€**
réalisés en faveur de la commande
publique depuis 2010 au titre
des actions du projet de la mandature

→ **7 Md€**
d'engagement pour l'investissement
de 2010-2021 dans le cadre
des projets de mandature



LE CONTEXTE PARTICULIER À PRENDRE EN COMPTE POUR 2020

III - LA RIGUEUR ET LA BONNE GESTION DE LA COLLECTIVITÉ = UNE RÉALITÉ

La gestion saine de la Région Réunion reconnue

→ La Notation : A -

→ Moody's (mai 2018) et Fitch (octobre 2018) confirment la bonne santé financière de la collectivité qui « reflète des niveaux d'épargne solides, une gestion prudente et une dette saine »

L'agence Fitch estime que « la Région bénéficie d'une bonne gouvernance, caractérisée par une prévision budgétaire fiable et une gestion prudente de la dette. Les projections financières sont réalistes ».

La Certification de ses comptes

→ Depuis 2017 la Région fait partie des 25 collectivités volontaires à l'échelle nationale pour une démarche d'expérimentation.

OBJECTIFS : Garantir la sincérité et la fiabilité de ses comptes

La Confiance des partenaires financiers

→ La Région travaille à maintenir en continu la confiance de ses partenaires financiers notamment grâce à la mise à disposition d'indicateurs et la mise en place de contrôles

La collectivité reste extrêmement soucieuse de préserver ses équilibres de long terme ; elle surveille ainsi attentivement son rythme d'endettement et, corrélativement, sa capacité de remboursement.

Pour 2019, hors Décision Modificative et une maîtrise des dépenses, ces ratios devraient se maintenir avec un taux d'épargne autour de 19 – 20 % et une capacité de désendettement entre 9 et 10 ans, soit toujours en deçà du seuil des 12 années, plafond maximal de la solvabilité de la collectivité au regard des institutions financières.

LES INDICATEURS DU CA 2018 RÉVÈLENT UNE SANTÉ FINANCIÈRE SAINÉ ET SOLIDE DE LA COLLECTIVITÉ

PRINCIPAUX INDICATEURS DU CA 2018

→ **640 M€**
d'investissements réalisés

→ **122,2 M€**
d'épargne brute

→ **63 M€**
de résultat final

→ **9,7**
années en ratio de désendettement

PROJECTION DU CA 2019

→ **126,4 M€**
d'épargne brute

→ **21,1 %**
de taux d'épargne brute

→ **9,8**
années en ratio de désendettement



LES CHOIX POUR
LES RÉUNIONNAIS
**QUELLES ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES POUR 2020 ?**



LES CHOIX POUR LES RÉUNIONNAIS QUELLES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020 ?

Les décisions et les orientations portées par la collectivité régionale visent à construire un modèle réunionnais de réussite autour de 7 piliers. Les objectifs de ce modèle concerté :

- améliorer la compétitivité des entreprises réunionnaises et leur positionnement dans le grand océan Indien,
- simplifier les institutions et l'accès aux dispositifs,
- travailler à la cohérence des politiques publiques.

Après la crise sociale de novembre 2018, la Région a renforcé son action en faveur du pouvoir d'achat, de l'emploi des Réunionnais mais travaille aussi à une meilleure compréhension des politiques publiques et à faire une plus grande place à la démocratie participative.

A l'occasion de la visite du Président de la République à La Réunion, le Président de la Région a partagé avec les Réunionnais une tribune dans laquelle il rappelle la profonde mutation que vit le territoire et émet des propositions concrètes pour accompagner une plus grande équité et une réussite pour les jeunes, les familles, les acteurs économiques...

✓ **acter l'évolution institutionnelle et l'organisation** de La Réunion vers plus d'émancipation pour que des décisions puissent être prises localement (accentuer la décentralisation) ;

✓ **valider le principe de la préférence régionale** dans toutes les administrations ;

✓ **confirmer le principe de continuité territoriale** des personnes, des biens et des marchandises (actionner les leviers de la fiscalité : TVA et octroi de mer / aides européennes aux surcoûts / modes de transports) ;

✓ **réécrire un pacte de croissance pour l'emploi** (fiscalité réduite et coût du travail diminué / zone franche globale / développement de l'export) ;

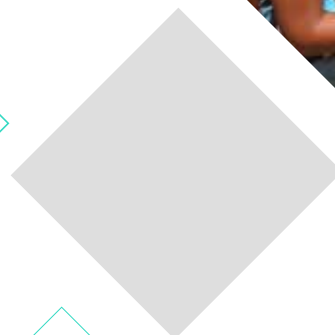
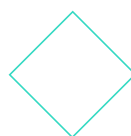
✓ **mobiliser les investissements sur une politique de grands chantiers** (mettre l'accent sur le Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) et l'autonomie électrique et énergétique).

En 2020, la collectivité renforce donc son action en faveur des Réunionnais au cœur de l'action publique pour :

- un modèle de développement économique renouvelé ;
- une simplification des outils et des démarches ;
- un dynamisme permettant l'anticipation et une capacité à expérimenter ;
- une exigence accrue de l'effet levier des fonds européens et des fonds régionaux.

L'amélioration de la qualité de vie des citoyens, le développement et l'attractivité du territoire ou encore la préservation de l'environnement sont autant d'objectifs poursuivis.

→ pour le développement durable, Signée le 8 juillet par le Président de Région en présence du Président de la République, du Premier Ministre et de la Ministre des Outre-mer, **la Charte d'Engagement Trajectoire outre-Mer 5.0 fixe le cap autour de 5 défis : zéro Exclusion, zéro vulnérabilité, zéro carbone, zéro polluant agricole, zéro déchet.**





LES CHOIX POUR LES RÉUNIONNAIS QUELLES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020 ?

1- POUR CONTINUER À AMÉLIORER LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES

FOCUS SUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

- **L'aide aux manuels scolaires**: une aide dont le montant double : de 50 à 100 €
- Des tarifs de **restauration scolaire sans augmentation** (depuis 2010) pour la demi-pension et l'internat afin de garantir un repas de qualité à un coût moindre que son prix de revient.
- La **reconduction du POP 3** en tenant compte des dernières évolutions technologiques en dotant chaque primo lycéen et apprenti d'un PC convertible 360°.

La Région s'attachera à garantir aux jeunes Réunionnais des conditions optimales de réussite en maintenant :

- le dispositif des **aides et bourses régionales** pour les **formations supérieures** à La Réunion,
- le **financement des formations individuelles** via le **Chèque Formation Réussite**
- la prise en charge de la rémunération et de la **protection sociale pour les stagiaires** de la formation professionnelle.



2- POUR CONTINUER À DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

LES AIDES AUX ENTREPRISES ET LES MESURES RENFORCÉES POUR LA COMPÉTITIVITÉ

- **La poursuite du fonds de reconstruction en faveur des très petites entreprises (TPE)**, dispositif d'urgence créé en décembre 2018 suite au mouvement des gilets jaunes, d'un montant de 20 M€ dont 6 M€ déjà engagés en décembre 2018. 2 000 entreprises visées **et plus de 5 000 emplois soutenus.**
- **La mise en œuvre de 2 nouveaux instruments d'ingénierie financière** : un fonds souverain en partenariat avec Réunion Active et un fonds de garantie qui vise à sécuriser les prêts inter-entreprises.
 - La première année d'exercice du « **Guichet unique export** », hébergé par la Maison de l'Export, maillon réunionnais du réseau Team France Export déployé sur le territoire français et à l'international, il est destiné à faire de l'export un débouché naturel pour les entreprises.
 - La poursuite des missions d'accueil, d'information et d'orientation des entreprises ou des porteurs de projets des **guichets d'accueil SAV** (Soutenir, Accompagner, Valoriser).
 - La conduite d'une **politique en faveur du tourisme** visant à conforter la stabilisation en cours de ce secteur.
 - La poursuite de **Cap Création** : dispositif d'accompagnement d'aide à la création-reprise- développement d'entreprise (développé en 2019).
 - **La poursuite du « Chèque Numérique »** qui permet aux TPE/PME la transformation de leur offre de service.
 - La mise en place du **dispositif « Accompagner, Consolider, Adapter, Conquérir, Innover, Ancrer »** en faveur des très petites entreprises réunionnaises : 650 000 € pour sa mise en œuvre sur 6 mois. Il s'agit d'un dispositif expérimental de sécurisation et développement d'activité d'entreprise.
 - La mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des commerces de proximité avec une enveloppe financière de 3 M€ pour sa mise en œuvre.



LES CHOIX POUR LES RÉUNIONNAIS QUELLES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020 ?

3- POUR RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES, POUR PLUS D'ÉQUITÉ

DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES DISPOSITIFS CIBLÉS

→ Le **THD / Très Haut Débit** : poursuite du **déploiement de la fibre** optique qui permettra une couverture à 100% en THD (calendrier – 2022) dans les zones blanches et non-équipées. Un investissement de plus de 40 M€ qui concerne six communes de l'île: Les Avirons, Cilaos, l'Entre-Deux, Saint-Philippe, Sainte-Rose et Salazie.

→ La livraison de la 1^{ère} tranche du réseau d'infrastructure de communications électroniques à très haut débit offrant la possibilité à la population d'accéder au très haut débit.

→ Le **WI-RUN : WIFI GRATUIT**

> 10 nouveaux sites de connexion gratuite sont planifiés

> au total 110 spots Wi run sur toute l'île.

→ **La Continuité territoriale :**

> Un dispositif de justice sociale et d'équité pour tous les Réunionnais

> Une volonté de la Région réaffirmée de nouer un partenariat financier avec l'État pour que La Réunion bénéficie aussi d'une dotation à l'instar d'autres régions comme la Corse (187 M€/an) ou Saint-Pierre et Miquelon 28M/an (2018).



4- POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA SÉCURITÉ :

LES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

✓ **LA NRL :**

→ Le chantier de la NRL est réalisé à 80%. Reste à ce jour à construire 2,7 km sur les 12 km au total.

→ L'échangeur de la Possession réceptionné en 2016 sera mis en service lors du raccordement de la NRL

→ Les travaux du Grand Viaduc se poursuivent : 48 piles posées, dernier voussoir posé en avril 2019, achèvement prévu en 2020 ;

→ La poursuite des travaux des digues de Saint-Denis et La Grande Chaloupe est programmée (un protocole d'accord signé en octobre dernier a confirmé une mission sous le pilotage du Secrétaire d'État en charge des transports et déplacements pour valider les solutions pour achever les travaux dans les meilleurs délais et un cadre juridique et financier sécurisé).

✓ **LES CHANTIERS DES ROUTES NATIONALES :**

→ La livraison du nouveau pont de la Rivière des Gallets prévue en fin d'année 2020,

→ Le début des travaux du Nouveau Pont sur la Rivière Saint-Denis est programmé en 2020.

✓ **LA POURSUITE DU SOUTIEN AU SECTEUR DU BTP CRÉATEURS D'EMPLOIS.,**

→ à travers le plan de construction et de réhabilitation des lycées

→ les chantiers routiers dont la NRL

→ le projet Run Rail et le réseau RRTG

→ le programme PRR (Plan de Relance Régional) pour les équipements de proximité dans les communes



LES CHOIX POUR LES RÉUNIONNAIS QUELLES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020 ?

5- POUR RENFORCER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

UNE POLITIQUE DE PLUS GRANDE COHÉSION ET DE CONCERTATION

→ À TRAVERS LES QUARTIERS QUALIFIÉS DE « PRIORITAIRES »,

> Le déploiement de « coachs de quartier » afin d'identifier les besoins du territoire et apporter les réponses les plus appropriées aux problématiques identifiées

→ LE TRAVAIL DU CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN ENGAGÉ

Depuis l'installation du CCC, le 18 juin dernier, les 96 membres tirés au sort ont effectué un travail sur des questions et projets d'intérêts régionaux. Les premières rencontres du CCC ont permis la rédaction du règlement intérieur et la mise en place de sessions de formation sur les différents domaines de compétences de la Région. L'autorité régionale a proposé, le 26 septembre dernier, au CCC d'émettre un avis sur les orientations budgétaires 2020.

Sur la base de cette saisine, les membres du CCC ont engagé des travaux et des débats autour des enjeux pour les Réunionnais, pour la Réunion en 2020.

Un travail de fond qui a découché sur la rédaction d'un premier avis, remis au Président de la Région Réunion : Extrait de l'avis. «[...] le CCC a été sollicité par saisine du Président de la Région le 26 septembre 2019 afin d'émettre un avis sur les orientations budgétaires 2020 du Conseil Régional de La Réunion. Cet avis résulte des travaux des membres du Conseil Consultatif Citoyen qui se sont déroulés les 5 et 12 octobre 2019.

Un avis collectif a pu être défini sur la base de la mise en cohérence d'idées et de propositions individuelles et/partagées. Dans la majorité des cas, le consensus a pu être établi. Sur certaines questions et certains sujets, le débat ou la progressivité des informations peut produire des énoncés ou affirmations contradictoires. Ces derniers ont néanmoins été conservés et intégrés à la rédaction finale, au regard de la richesse des points de vue échangés et du souhait du CCC de les faire apparaître, conformément à leur règlement intérieur.





FOCUS SUR
**LA CONTINUITÉ
TERRITORIALE**
POUR UNE LIBRE CIRCULATION
SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS



FOCUS SUR LA CONTINUITÉ TERRITORIALE

POUR UNE LIBRE CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

LA RÉGION SUPPORTE SEULE LE COÛT DU DISPOSITIF

En 2020, la Région maintiendra son dispositif de continuité territoriale, dispositif volontariste (compétence non obligatoire), afin de permettre aux Réunionnais une libre circulation sur le territoire français.

Bien que la continuité territoriale soit une compétence initialement dévolue à l'État, celui-ci s'est désengagé du dispositif en 2015. Ainsi, la Région pallie le retrait de l'État afin de ne pas pénaliser les Réunionnais.

- Ce dispositif mobilise un budget de 50 millions d'€ par an pour la Région
- Plus de 800 000 bons ont été émis depuis le lancement du dispositif et ont permis aux Réunionnais de se déplacer, de se former, de retrouver leurs familles ou encore de découvrir la métropole, en tant que citoyen Français à part entière.

LE DÉSÉQUILIBRE DES AIDES DE L'ÉTAT AUX TERRITOIRES ÉLOIGNÉS

Le dispositif de continuité territoriale repose sur le principe de justice sociale et d'équité. L'éloignement et l'isolement des outre mer de la métropole rendent prioritaire la mise en place d'une aide afin de permettre aux citoyens de se déplacer.

La Région dénonce une discrimination dans les aides de l'État en faveur des territoires :

Une immense disparité en matière de continuité territoriale est constatée à la fois au sein des RUP mais aussi au sein des régions françaises éloignées de la métropole.

À titre d'exemple, l'État verse une dotation financière à la Corse de 153,8 M€ (2018) et à Saint-Pierre et Miquelon de 28,2 M€ (2018) chaque année. La Réunion pourtant située à 10 000 km de Paris, est totalement dépourvue de dotation.

RAPPEL

C'EST QUOI ?

UNE AIDE DE LA RÉGION DE 300 OU 450 € POUR L'ACHAT D'UN BILLET D'AVION ALLER-RETOUR DANS LE SENS RÉUNION/MÉTROPOLE ET MÉTROPOLE/RÉUNION.

POURQUOI ?

POUR RÉDUIRE LE COÛT ÉLEVÉ DU VOYAGE DÛ À L'ÉLOIGNEMENT, PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES ET AINSI GARANTIR LA LIBRE CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS AUX RÉUNIONNAIS, CITOYENS FRANÇAIS.

POUR QUI ?

- > LA CONTINUITÉ TERRITORIALE GRAND PUBLIC : POUR LES RÉUNIONNAIS DONT LE QUOTIENT FAMILIAL EST INFÉRIEUR À 26 030 €
- > LA CONTINUITÉ TERRITORIALE SPÉCIFIQUE : POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU, LES ÉTUDIANTS, LES VOYAGES PÉDAGOGIQUES, LES ACCOMPAGNATEURS...



**FOCUS SUR
DES MESURES PHARES**



FOCUS SUR DES MESURES PHARES

POUR PLUS DE POUVOIR D'ACHAT, D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI

Pour plus d'équité, d'égalité des chances et de réussite dans un contexte social particulièrement difficile

1- DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DU POUVOIR D'ACHAT

Deux importants leviers d'action sont activés pour permettre de soulager les dépenses des familles et permettre une plus grande équité :

→ **les dispositifs volontaristes** que la Région a choisi de financer, au-delà des compétences obligatoires et qui seront poursuivis en 2020 ;

→ **Le travail de concertation engagé pour aboutir à la baisse des prix des produits et marchandises**, à travers une révision de l'octroi de mer et la mise en place d'une continuité territoriale des biens et des marchandises.

→ **Le renforcement des dispositifs d'accompagnement à la transition énergétique :**

Ex : les chèques photovoltaïques, le SLIME, le dispositif Ecosolidaire...

La Région Réunion et ses partenaires ont décidé d'élargir les diagnostics énergétiques à l'ensemble des Réunionnais, sans condition de ressources. La collectivité est le seul territoire à avoir mis en place ce service pour la population.

→ **La lutte implacable contre toutes les situations de monopole** et une transparence totale sur les prix et les marges.

Les situations de monopole et d'oligopole à La Réunion entraînent une opacité des prix et participent aujourd'hui à une lente destruction du bien-vivre ensemble réunionnais.

À titre d'exemple, dans le cadre de l'actuel projet de rachat de Vindémia, plusieurs actions ont été engagées :

- > saisine du CESER pour une **étude au sujet de l'impact économique sur La Réunion** ;
- > planification d'une conférence territoriale de la grande distribution ;
- > la sensibilisation des parlementaires pour **l'élaboration d'une loi anti-monopole** consacrée aux territoires d'outre-mer ;
- > le travail mené sur la **revitalisation des centre-villes et des quartiers**.





FOCUS SUR
**LES PROGRAMMES
EUROPÉENS**



FOCUS SUR **LES PROGRAMMES EUROPÉENS**

L'année 2020, constituera le dernier exercice de la programmation 2014-2020.

Elle sera donc marquée par la préparation de la prochaine génération des programmes européens 2021-2027.

Cet exercice représente un enjeu stratégique de mise en œuvre des fonds européens à La Réunion. En effet, les fonds structurels européens et la politique de cohésion représentent un accélérateur d'investissement pour La Réunion et donc un stimulateur de croissance pour notre territoire.

Pour 2014-2020, les fonds publics disponibles représentent 3,2 Md€ en dépenses publiques dont 2,1 Md€ de fonds européens (tous fonds confondus).

Le budget post-2020 conduira probablement à des réductions significatives des crédits structurels et agricoles, liées notamment aux nouvelles politiques imposant des économies et d'autre part à la sortie des Britanniques de l'UE.

Suite à l'annonce faite par le gouvernement au comité État-Régions du 2 juillet dernier, la Région Réunion devrait être confortée dans ses fonctions d'Autorité de gestion des PO FEDER et INTERREG et devrait devenir également, Autorité de gestion d'une partie du FSE+ dans son champ de compétence.

La Région, en tant qu'autorité de gestion s'est engagée dans l'élaboration de ces programmes et va donc organiser la concertation et recueillir l'avis des acteurs du territoire sur les objectifs et propositions à inscrire dans les futurs programmes qui concerneront La Réunion.

Calendrier :

La conception des POE (Programmes Opérationnels Européens) FEDER / Coopération / FSE régional 2021-2027 s'étalera jusqu'à fin 2020.

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage accompagnera la conception et la réalisation des POE.

Nous devons ainsi continuer à bien utiliser le cadre européen au service de l'emploi, au service de la cohésion sociale et du développement économique de notre île.

